



Fréjus, le 22 JUIN 2016

**Le Maire**

Madame la Présidente,

Par votre courrier reçu le 8 avril, vous avez souhaité obtenir communication des documents relatifs aux « projets envisagés » sur la Place de la République.

Par délibération du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme portant notamment sur cette place.

Cette délibération, que vous trouverez ci-joint, établit plusieurs objectifs potentiels, parmi lesquels créer des places de stationnement en sous-sol, créer quelques logements et un hôtel et réorganiser (et en aucun cas supprimer) les jeux de boules.

Cette délibération est le seul document existant relatif à la réflexion en cours.

A ce jour, en effet, aucun projet précis n'a été élaboré autour de ces objectifs dans la mesure où il convenait, avant d'aller plus loin, de recueillir les avis et observations sur ces perspectives, ce qui est en cours. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, si la réflexion a bien été engagée, aucune décision n'a été prise concernant l'aménagement de cette place, et a fortiori aucun projet n'a été élaboré.

Plus globalement, une réflexion est également engagée pour la réhabilitation du Front de Mer, et un projet est en cours de finalisation pour un nouveau Centre Nautique, ce dernier point faisant l'objet d'une réunion publique ce 25 juin.

Souhaitant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,



David RACHLINE  
Sénateur du Var

**Madame MICHAUD**  
**Président d'Environnement Var**  
**2, rue Ernest Renan**  
**75015 PARIS**

Hôtel de ville  
Place Formigé  
CS 70108  
83608 Fréjus Cedex  
Tél. 04 94 17 66 00

## VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45	SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015	Télétransmission en S/Préfecture	
Conseillers en Exercice	45		Transmission en S/Préfecture	- 8 JAN. 2016
			Date Réception	- 8 JAN. 2016

Le vingt-quatre novembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Sénateur du Var, M. David RACHLINE.

**PRESENTS :** M. SERT\*, M. LONGO\*, Mme AULOY, M. AUREILLE\*, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme LECHANTEUX, Mme MEUNIER, M. BEAUMONT, M. RENARD\*, Mme MILIOTI, M. MARCHAND, M. CURTI, M. LAGUETTE, Mme MONTESI, Mme VANDRA\*, Mme SELVES, M. FIHIPALAI (de la question 1 à la question 19), Mme FERRERI, M. BIANCUZZI, Mme MICHEL, Mme CROZET, M. LATOUCHE, Mme SAUBIAC, Mme MERLINO, Mme DAUNAY, M. LOYER, Mme THOLLET-PAYSANT, M. TOSELLO, Mme BAGNASCO, M. MOUGIN\*, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, M. HOUOT, Mme PLANTAVIN, Mme CAUWEL\*, Mme DE STEFANO, Mme SOLER.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

M. PIPITONE à M. AUREILLE, Mme LAUVARD à M. LONGO, M. JOLY à M. SERT, M. SIMON-CHAUTEMPS à M. RENARD, Mme MONET à Mme VANDRA, M. DUBOS à M. MOUGIN, Mme THOLLET à Mme CAUWEL.

**ABSENT EXCUSE :** M. FIHIPALAI (de la question 20 à la fin).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MARCHAND

**DELIBERATION N° 761**

**ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME 2015-01**

**POUR EXPEDITION  
CONFORME**

Fréjus, le - 8 JAN. 2016

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Sonia LAUVARD

POLE AMENAGEMENT / S.URBANISME

ACTE	
PUBLIE LE _____	AFFICHE DU - 8 JAN. 2016
NOTIFIE LE _____	AU - 8 FEV. 2016
CERTIFIE EXECUTOIRE	
LE - 8 JAN. 2016	
	
Pour le Maire, Le Premier Adjoint  Richard SERT	

Monsieur Richard SERT, Premier Adjoint, expose :

La ville de Fréjus souhaite optimiser son territoire afin d'offrir aux Fréjusiens une meilleure qualité de vie, en mettant en œuvre des opérations d'aménagement fonctionnelles, mêlant stationnements publics, commerces, logements collectifs libres et sociaux, administration et lieux de vie, selon les secteurs à aménager.

Pour amorcer la démarche de cette nouvelle urbanisation, deux secteurs de la Ville semblent appropriés,

- La place de la République, située sur le front de mer à Fréjus-Plage
- La place de la Poste, située au cœur du quartier de Saint-Aygulf.

Ces espaces urbains nécessitent aujourd'hui d'être restructurés afin d'être mieux utilisés.

Les aménagements futurs de ces espaces urbains sont le fruit de réflexions en amont autour de différents objectifs suivants :

- Place de la Poste – Saint-Aygulf
  - Créer du logement en résidence principale pour renforcer la vie au cœur de Saint-Aygulf ;
  - Recréer une place conviviale et arborée pour des manifestations, le marché, les jeux de boules ;
  - Créer un parking en sous-sol pour pallier le manque de stationnement dans le secteur commercial ;
  - Réaménager l'avenue Louis Castillon en élargissant les trottoirs afin de sécuriser les échanges piétons ;
  - Conserver la Poste comme lieu de centralité ;
  - Créer des commerces supplémentaires pour renforcer l'offre commerciale.
  
- Place de la République – Fréjus-Plage
  - Conserver les locaux de la Poste et de l'association de Fréjus-Plage comme lieux d'échange et de proximité ;
  - Créer quelques logements de qualité en front de mer ;
  - Créer un hôtel en front de mer pour dynamiser l'attractivité touristique ;
  - Créer plusieurs centaines de places de parking en sous-sol pour pallier le manque de stationnement sur le secteur commercial ;
  - Réorganiser les jeux de boules.

Par ailleurs, afin de permettre la réalisation de travaux nécessaires au bon fonctionnement de la Ville, des emplacements réservés pourront être créés, modifiés ou supprimés sur l'ensemble du territoire communal.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces projets d'aménagements, il est nécessaire d'entreprendre des modifications mineures du P.L.U. de la Commune approuvé le 19 janvier 2005, qui n'affectent pas son Projet d'Aménagement et du Développement Durable.

Les modifications proposées concernent les points suivants :

- Instauration de plans de gabarits pour les secteurs « Place de la République » à Fréjus-Plage, « Place de la Poste » à Saint-Aygulf ;
- Adaptation éventuelle des parties du règlement applicables sur ces secteurs ;
- Création, modification ou suppression d'emplacements réservés sur l'ensemble du territoire communal.

Il est précisé que la procédure de modification prévue aux articles L 123-13-1 et L 123-13-2 du Code de l'urbanisme permet la prise en compte de ces changements :

CONSIDERANT que cette modification ne porte pas atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U., n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle ou forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et ne comporte pas de graves risques de nuisance,

CONSIDERANT que la procédure de modification du P.L.U. se trouve dès lors justifiée,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE de l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme 2015-01 prévue aux articles L. 123-13-1 et L. 123-13-2 du Code de l'urbanisme, portant sur les points suivants :

- Instauration de plans de gabarits pour les secteurs « Place de la République » à Fréjus-Plage, « Place de la Poste » à Saint-Aygulf ;
- Adaptation éventuelle des parties du règlement applicables sur ces secteurs ;
- Création, modification ou suppression d'emplacements réservés sur l'ensemble du territoire communal ;

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, sera soumise au contrôle de légalité de M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Draguignan, et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-2 ;

VU la délibération n°2404 du 19 janvier 2005, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

La commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 19 novembre 2015 ayant pris acte ;

**PREND ACTE** de l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme 2015-01 prévue aux articles L. 123-13-1 et L. 123-13-2 du Code de l'urbanisme, portant sur les points suivants :

- Instauration de plans de gabarits pour les secteurs « Place de la république » à Fréjus-Plage, « Place de la poste » à Saint-Aygulf ;
- Adaptation éventuelle des parties du règlement applicables sur ces secteurs ;
- Création, modification ou suppression d'emplacements réservés sur l'ensemble du territoire communal.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, sera soumise au contrôle de légalité de M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Draguignan, et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

**AINSI FAIT et DELIBERE** à Fréjus, le 24 novembre 2015 et ont signé les membres présents après lecture faite.

